

## TEXTE D'ORIENTATION ET DE REVENDICATION APRÈS LES AMENDEMENTS ACCEPTÉS PAR LA COMMISSION

### > CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UFR-FERC 2025

**L'**UFR-FERC inscrit sa réflexion et son activité dans le cadre des orientations de la Confédération Générale du Travail (CGT)

La période actuelle est marquée par la multiplication des guerres. Toutes les puissances capitalistes qui forment le système impérialiste sont, à des degrés divers, impliquées dans des affrontements directs.

- L'UFR-FERC lutte pour la paix dans le monde et contre la montée de l'extrême droite. Elle dénonce les impérialismes. Elle combat la politique génocidaire de l'État d'Israël à l'égard des Palestinien·nes. Elle condamne l'inertie et la complicité des États face au massacre du peuple palestinien. Elle exige le cessez-le-feu immédiat dans le conflit Russie/Ukraine. Ce conflit est nourri par l'OTAN et la politique de Poutine. Elle se prononce pour l'arrêt des conflits militaires sur toute la planète. Elle condamne les nouvelles pressions impérialistes des USA contre le Groenland, le Canada, le Panama... Elle dénonce la guerre commerciale qui accompagne l'offensive de l'impérialisme américain.
- Elle lutte contre Macron et son gouvernement, qui favorisent partout le Capital et les très riches au détriment des salarié·es, des chômeur·ses et des retraité·es. Elle combat la militarisation de la France et considère qu'il n'est pas admissible que les travailleur·ses paient le réarmement en cours.

- Elle se bat contre les répressions antisyndicales et pour la défense des libertés,

De nombreux·ses militant·es syndicaux·ales sont réprimé·es et attaqué·es en justice pour des motifs tels que prétendus : apologie du terrorisme, antisémitisme, entrave à la liberté du travail... Nous exigeons le respect des libertés pour tou·tes.

Dans l'enseignement, la culture et la recherche, les libertés académiques sont menacées, pas seulement aux USA, mais aussi en Europe et particulièrement en France.

- Elle s'oppose à toutes les discriminations : immigrés, LGBTQIA+... Elle lutte contre le racisme et la xénophobie, pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle condamne toutes les violences sociales : agressions policières, attaques contre les salarié·es d'où qu'elles viennent... et bien sûr les violences sexuelles.
- Elle agit pour la protection de l'environnement en général, en particulier du climat et de la biodiversité. Cette action doit tenir compte sur toute la planète des

besoins sociaux, notamment ceux des populations pauvres.

L'UFR-FERC agira, en lien avec l'UCR et l'UFSE, pour la défense des retraité·es, dans le secteur de l'enseignement, de la recherche et de la culture :

#### 1) POUR UNE REVALORISATION SÉRIEUSE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉ·ES

Les pensionné·es de la Fonction publique de l'État ont perdu 12% de pouvoir d'achat entre 2012 et 2023 (DRESS). C'est l'effet de la perte en rapport à l'inflation, à l'augmentation de la CSG, et à la création de la CASA. Au début 2025, il y a eu une revalorisation de 2,2% pour tou·tes les retraité·es du public et du privé, en application du Code de la Sécurité sociale, qui cependant ne garantit pas une augmentation de notre pouvoir d'achat pour l'année 2025.

Depuis des mois, le patronat et les politiques de droite et du centre s'en prennent aux pensions. Pour réduire les déficits budgétaires, ils demandent en particulier la suppression de l'abattement fiscal de 10% sur le revenu des retraité·es. Ils relancent aussi le projet de capitalisation, ainsi que le rapprochement entre la CNAV et l'AGIRC-ARCO, qui peut favoriser la généralisation de la retraite à points.

#### A CONTRARIO, L'UFR-FERC REVENDIQUE :

- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et sur l'inflation, avec application au 1<sup>er</sup> janvier





## 4) POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'AUTONOMIE DANS LE CADRE DE LA BRANCHE MALADIE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

En 2050, les prévisionnistes estiment qu'il y aura en France 4 millions de personnes en perte d'autonomie, avec une grande majorité de retraité·es.

- Pour faire face, il faut créer 200 000 emplois à plein temps dans les Ehpad et les établissements spécialisés du secteur public, et 100 000 emplois à plein temps pour l'aide à domicile. Les salaires et les carrières de ces personnels doivent être revalorisés et prendre en compte la pénibilité et la qualification.
- Les services médicaux, que ce soit à domicile ou dans les établissements, doivent être pris en charge à 100% par la branche maladie de la Sécurité Sociale.
- Une aide à l'hébergement pour les retraité·es dans les établissements ou les retraité·es maintenu·es à domicile sur un critère de revenu. Cette disposition doit laisser un reste à charge supportable pour tous.

**Ces mesures doivent servir de base à une Loi Grand Âge.**

Il est clair que nous n'obtiendrons pas satisfaction pour nos revendications sans la mobilisation des actif·ves et des retraité·es. Notre confédération doit prendre rapidement des initiatives pour mobiliser les actif·ves et les retraité·es sur la base de leurs revendications.



- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 (13%), et la suppression de la CSG, de la CASA et de la CRDS
- Le rétablissement des dispositions fiscales en faveur des retraité·es ayant eu des enfants
- Le calcul des pensions des fonctionnaires doit continuer à se faire sur le principe de 75% de la moyenne des traitements des 6 derniers mois
- L'intégration des primes dans les salaires, que revendique la CGT, doit être prise en compte, pour tous les régimes, avec recalcul de la pension des retraité·es déjà pensionné·es
- La suppression de la décote, pour la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités
- La suppression des exonérations de cotisations sociales.

## 2) POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE INTÉGRALE

- La Sécurité Sociale Intégrale, avec un panier de soins de haut niveau,

rendrait inutile la protection sociale complémentaire.

- Dans l'immédiat, dans le cadre du nouveau système de protection sociale complémentaire, nous revendiquons le plafonnement des cotisations des retraité·es à 5% des pensions avec une cotisation maximum de 150% de la cotisation d'équilibre. Le reste doit être pris en charge par l'État.

## 3) POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION SOCIALE DES RETRAITÉ·ES PAR :

- L'intégration des retraité·es dans l'attribution des logements HLM et dans le bénéfice d'aides pour logements non HLM
- Le rétablissement des chèques-vacances
- Des chèques-restaurant et l'accès subventionné aux restaurants des administrations
- Des aides aux transports en commun